



LA VOIX DU VRAC

LE MAGAZINE DES TRANSPORTEURS EN VRAC

Volume 51, N° 4
AOÛT-SEPTEMBRE 2025

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CA DE L'ANCAI



L'ANCAI DÉVOILE SON NOUVEAU SITE WEB



BFL CANADA

Un partenaire de croissance
qui fait toute la différence!

**Des solutions d'assurance et
de gestion de risques personnalisées
qui répondent à vos besoins.**

**POUR PLUS D'INFORMATION
CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE :**

T. 418 425-1288 | 1 844 221-9684

E. ancai@bflcanada.ca



*BFL CANADA est fière d'être le courtier en assurance exclusif pour les
membres de l'association nationale des camionneurs artisans.*

LA VOIX DU VRAC

COMMENTAIRES

- 4 MOT DU PRÉSIDENT
Nouvelles présidences à la CTQ et Hydro-Québec
- 6 PRESIDENT'S MESSAGE
New Presidents At The CTQ And Hydro-Québec
- 12 L'ANCAI dévoile son nouveau site Web
- 14 PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS DE L'ANCAI
Photoreportage de 11 pages
- 25 Décès d'un travailleur de l'entreprise Desfossés Terrassement
La CNESST dévoile les conclusions de son enquête

RUBRIQUES

- 8 SANTÉ ET SÉCURITÉ
Retour sur le Quiz
- 10 CHRONIQUE ASSURANCES
Conducteurs : le choix qui peut sauver ou fragiliser votre entreprise
- 26 NOUVELLES DE LA FORÊT
 - Face aux tensions, Québec promet de revoir sa réforme du régime forestier
 - La Première Nation bloque l'accès aux travailleurs forestiers en Haute-Mauricie
 - Washington augmente les droits de douane sur le bois d'œuvre à 35,19%
 - L'usine Arbec d'Amos fermée pour sept semaines
 - La Scierie St-Michel suspend temporairement ses activités
 - Nouvelle fermeture pour la scierie de Maniwaki
- 28 NOUVELLES DE L'INDUSTRIE
 - Bridgestone lance le nouveau pneu W9290 toutes saisons pour camions
 - Nouvelle usine de fabrication de Simard Suspensions à Saint-Urbain
 - Quatre garages de camions lourds s'unissent pour former le Carrefour du Camion
 - Yokohama Tire lance ses nouveau pneus 116R et BluEarth 718L
 - Semaine nationale du camionnage
 - Peterbilt présente un nouveau système de montage d'équipement de châssis avant pour le modèle 567
- 30 NOUVELLES DE L'ASSOCIATION
- 30 Camions et inscriptions à vendre
- 32 Liste des organismes de courtage en camionnage en vrac

Volume 51, N° 4 AOÛT-SEPTEMBRE 2025

Publiée par l'ANCAI
(l'Association Nationale des
Camionneurs Artisans inc.)

5600, boul. des Galeries,
bureau 200,
Québec (Qc) G2K 2H6

Téléphone: (418) 623-7923
Télécopieur: (418) 623-0448
Courriel: infos@ancai.com
Site Web: www.ancai.com
Facebook: [L'ANCAI](https://www.facebook.com/LANCAI)

Éditeur

Gaétan Légaré
g.legare@ancai.com

Rédacteur en chef

Alain Simard
revue@ancai.com

Révision et traduction

Louise Simard

Publicité, textes et infographie

Alain Simard
revue@ancai.com

Collaborateurs

Tommy Charland, président
Gaétan Légaré, directeur général
Pierre Gimaiël, conseiller

Parution six fois l'an
en version numérique

Février-Mars

Avril-Mai

Juin-Juillet

Août - Septembre

Octobre - Novembre

Décembre - Janvier

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0843-6207
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

*Tous droits réservés. La reproduction
intégrale ou en partie du contenu
est interdite, sans l'autorisation
du rédacteur en chef.*



TOMMY CHARLAND

MOT DU PRÉSIDENT

NOUVELLES PRÉSIDENCES À LA CTQ ET HYDRO-QUÉBEC

LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le 10 juillet 2025, M. Jean-Philippe Marois est devenu président de la Commission des transports du Québec (CTQ). Monsieur Marois jouit d'une vaste expérience dans l'administration publique. Avant sa nomination à la tête de la CTQ, il a même été président de la Commission municipale du Québec depuis 2018. Nous le félicitons pour sa nomination.

Comme vous le savez, la CTQ est l'organisme majeur pour les membres de l'ANCAI qui sont des exploitants inscrits au Registre du camionnage en vrac. Nos camionneurs ont toujours eu le plus grand respect envers cette institution qui a juridiction sur le courtage en services de camionnage en vrac au Québec.

Nous assurons le nouveau dirigeant de la CTQ de la collaboration des organismes de courtage, de leurs dirigeants, ainsi que de l'ANCAI, afin de soutenir l'application efficace de la réglementation économique sur le courtage. Cette réglementation est cruciale en termes d'économies et de disponibilité des services pour les différents paliers de gouvernements. Nous comptons entretenir un dialogue positif et collaboratif avec la Commission.

HYDRO-QUÉBEC

Le 2 juillet 2025, le gouvernement a annoncé la nomination de M^{me} Claudine Bouchard au poste de présidente-directrice générale d'Hydro-Québec. Elle est entrée en fonction le 5 juillet 2025.

Madame Bouchard travaille au sein de la société d'État depuis plus de 25 ans. Depuis septembre 2023, elle occupait le poste de vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation et des infrastructures.

Hydro-Québec est un outil primordial au développement du Québec. Cette société d'État applique avec rigueur une politique favorisant les retombées économiques locales. Les camionneurs inscrits au Registre du camionnage en vrac sont des partenaires importants d'Hydro-Québec depuis des décennies.

Nous garantissons la collaboration totale de nos membres pour la réalisation des défis d'Hydro-Québec, comme ils l'ont fait au cours des dernières décennies.

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI)

Suite à la manifestation du 14 mai 2025, à laquelle plus de 2500 de nos membres ont participé, et à la suite de l'intervention de M. Laurence Belcourt-Lamarche, conseiller politique au bureau du Premier Ministre, nous avons rencontré le 10 juillet des représentants de la SQI, dont M. Olivier Hébert, du bureau de la présidence et de la direction générale. Cette rencontre a permis d'établir un canal de communication avec la SQI qui aura son importance.

Il a aussi été question des divers avantages de l'encadrement sur le courtage en services de camionnage en vrac dans les marchés publics. On note ainsi des économies importantes, car les camionneurs inscrits au Registre du camion-

nage en vrac sont exemptés de l'application de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*. De plus, l'utilisation des organismes de courtage titulaires d'un permis favorise les retombées économiques locales, garantit l'intégrité des dépenses en transport et permet au gouvernement de contrôler les coûts de transport par le Recueil de tarifs du ministère des Transports.

Les représentants de la SQI nous ont mentionné leurs inquiétudes sur leur habilitation à inclure une clause de vrac dans leurs appels d'offres et leurs contrats pour justifier leur décision de ne plus le faire depuis janvier 2024.

Par contre, ils ont souligné ne pas avoir d'objection à analyser de nouveau leur position si le gouvernement modifie le cadre juridique de manière à exprimer de façon plus explicite le pouvoir de la SQI d'appliquer l'encadrement sur le courtage en services de camionnage en vrac pour répondre à ses besoins.

N'étant pas d'accord avec la position de la SQI, nous allons continuer nos interventions auprès de ses dirigeants, des ministres concernés et du Premier Ministre, pour que l'organisme réintègre les clauses de camionnage en vrac, comme elle l'a fait pendant plus de 15 ans avant 2024.

Des actions concertées sont à prévoir, de notre part, car ce dossier est de la plus grande importance pour notre survie économique et pour les régions du Québec.

RIGUEUR ET SAINTE GESTION

Le recours aux services de corporations titulaires d'un permis de courtage délivré par la CTQ démontre une saine gestion effectuée avec rigueur et sagesse. La CTQ applique un régime disciplinaire qui découle d'une réglementation très exigeante en matière de courtage dans les marchés publics. Cette juridiction est empreinte de sagesse dans le sens où elle protège les fonds publics et empêche les personnes ou les entreprises aux mœurs contestables d'y accéder. Utiliser les camionneurs inscrits au Registre constitue un geste de grande prudence.

Dans le contexte actuel, on peut constater, avec ce qui se passe à la Société d'assurance automobile du Québec, qu'il est de plus en plus difficile pour le Gouvernement de garder le contrôle de ses dépenses. Les comptes en fidéicommissés que doivent détenir les corporations sous juridiction de la CTQ assurent un contrôle total, ainsi que la traçabilité de l'argent et des matières transportées.

De plus, les projets de loi 61 (*Loi édictant la loi sur Mobilité Infra Québec*) et 62 (*Loi modifiant la Loi sur les contrats des organismes publics*) introduisent de nouveaux modes de réalisation, comme les contrats en partenariat ou collaboratifs. Ces changements légaux ouvrent la porte à la possibilité d'ententes de gré à gré dans le cas de projets complexes et très coûteux.

Heureusement, en ce qui concerne l'agence Mobilité Infra Québec, la ministre des Transports a conservé le pouvoir d'inclure une clause concernant le transport en vrac lors de la réalisation de projets. Toutefois, les changements à la *Loi sur les contrats des organismes publics* ouvrent aussi la porte aux ententes de gré à gré, ce qui peut permettre la collusion.

La décision prise en 2012 par le ministère des Transports d'ouvrir l'excédent du 50 % de l'entrepreneur que ce dernier ne peut effectuer avec ses propres camions à toute entreprise de camionnage, en plus de la décision de la SQI et des nouveaux modes de construction institués, constituent un manque de prudence. Le gouvernement, par ces actions, se prive d'un système de contrôle qui a fait ses preuves, soit l'encadrement sur le courtage en services de camionnage en vrac dans les marchés publics.

Nous devons donc accentuer notre action auprès des députés et des élus pour que le gouvernement respecte son propre encadrement légal et réglementaire sur le courtage en services de camionnage en vrac dans les marchés publics, qu'il a rendu permanent en 2018.

La solution du problème est politique, car la décision d'appliquer l'encadrement pour avantager les retombées économiques locales est finalement entre les mains de nos députés.



TOMMY CHARLAND

PRESIDENT'S MESSAGE

NEW PRESIDENTS AT THE CTQ AND HYDRO-QUÉBEC

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Mr. Jean-Philippe Marois became president of the Commission des Transports du Québec (CTQ) on July 10, 2025. Mr. Marois has extensive experience in public administration. Prior to this, he had been president of the Commission Municipale du Québec since 2018. We congratulate him on his appointment.

As you know, the CTQ is the primary organization for ANCAI members who are listed operators in the Bulk Trucking Registry. Our truckers have always had the utmost respect for this institution, which has jurisdiction over bulk trucking brokerage services in Québec.

We assure the CTQ's new head of the cooperation of brokerage organizations, their leaders, and the ANCAI in supporting the effective enforcement of economic regulations on brokerage. These regulations are crucial for economic benefits and availability of services for the various levels of government. We look forward to maintaining a positive and collaborative dialogue with the Commission.

HYDRO-QUÉBEC

On July 2, 2025, the government announced the appointment of Ms. Claudine Bouchard as President and Chief Executive Officer of Hydro-Québec. She officially took office on July 5, 2025.

Ms. Bouchard has worked for the Crown corporation for over 25 years. Since September 2023, she has held the position of Executive Vice President and Chief Operating and Infrastructure Officer.

Hydro-Québec plays a key role in Québec's development. This government corporation rigorously applies a policy that promotes local economic benefits. Truckers registered with the Bulk Trucking Registry have been important partners of Hydro-Québec for decades.

We can assure that our members will cooperate fully with Hydro-Québec in meeting its challenges, as they have done for decades.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRA-STRUCTURES (SQI)

Following the demonstration on 14 May 2025, in which over 2,500 of our members participated, and after to the intervention of Mr. Laurence Belcourt-Lamarche, political advisor to the Prime Minister's office, we met with SQI representatives on July 10, including Mr. Olivier Hébert from the president's office and senior management.

This meeting allowed us to establish a direct line of communication with the SQI, which will be important in the future.

During the meeting, we emphasized the numerous advantages of regulating bulk trucking brokerage services in public markets. This

generates substantial savings, particularly as truckers registered in the Bulk Trucking Registry are exempt from the *Act respecting Labour Relations, Vocational Training, and Workforce Management in the Construction Industry*. Furthermore, using licensed brokerage organizations promotes local economic benefits, ensures the integrity of transportation expenditures, and enables the government to control transportation costs via the Ministry of Transport's Compendium of Tariffs.

However, SQI representatives expressed concerns about their authority to include a bulk trucking clause in their calls for tenders and contracts, which is how they justify their decision to no longer do so as of January 2024.

They emphasized, nevertheless, that they would not object to reconsidering their position if the government were to amend the legal framework to explicitly express the SQI's authority to apply the framework to bulk trucking brokerage services in order to meet their needs.

As we disagree with the SQI's position, we will continue to lobby its leaders, the relevant ministers, and the Premier to ensure the SQI reinstates bulk trucking clauses, as it did for over 15 years prior to 2024.

We plan to take concerted action as this issue is of the utmost importance for our economic survival and for the regions of Québec.

STRICTNESS AND SOUND MANAGEMENT

Using the services of organizations that hold a brokerage licence issued by the CTQ demonstrates sound, rigorous, and wise management. The CTQ enforces a disciplinary regime based on strict regulations governing brokerage in public markets. This jurisdiction is wise in that it protects public funds and prevents individuals or companies with questionable practices from accessing these markets. Hiring truckers listed in the Bulk Trucking Registry is a prudent decision.

In the current context, as evidenced by what is happening at the Société d'assurance automobile du Québec, it is becoming clear that the government is finding it increasingly difficult to control its spending. Trust accounts, which organizations under the CTQ's jurisdiction are required to maintain, ensure total control and traceability of money and materials transported.

Additionally, Bills 61 (*an Act Enacting the Act respecting Mobilité Infra Québec*) and 62 (*an Act Mainly to Diversify the Acquisition Strategies of Public Bodies*) introduce new implementation methods, such as partnership or collaborative contracts. These legal changes pave the way for private agreements in the case of complex and costly projects.

Fortunately, regarding the Mobilité Infra Québec Agency, the Minister of Transport has retained the power to include a clause concerning bulk transportation when carrying out projects. However, changes to the *Act respecting Contracting by Public Bodies* also allow for private agreements, which can lead to collusion.

The 2012 decision by the Ministry of Transport to make the 50% surplus that contractors cannot carry out with their own trucks available to any trucking company, in addition to the SQI's decision and the new construction methods introduced, constitutes a lack of caution. By taking these actions, the government is depriving itself of an effective control system: the regulation of bulk trucking brokerage in public procurement.

Therefore, we must step up our efforts with elected members to ensure the government respects its legal and regulatory framework for bulk trucking brokerage in public markets, which was made permanent in 2018.

Ultimately, the decision to apply the framework to benefit local economic spin-offs lies with our elected members, so the solution to the problem is political.



JEAN-FRANÇOIS SPENCE, CRIA
Conseiller chez
Via Prévention
jean-francois.spence@
viaprevention.com

RETOUR SUR LE QUIZ

Vous avez été nombreuses et nombreux à participer au Quiz de l'été 2025 sur notre site web. Je vous remercie pour votre enthousiasme! Le tirage au sort aura lieu le 4 septembre et les noms des gagnantes et des gagnants seront publiés dans le prochain numéro de la revue.

À la lumière de vos réponses, j'aimerais revenir sur certains sujets qui semblent avoir suscité un peu de confusion. Ce petit retour nous permettra de clarifier quelques points et de rappeler certaines bonnes pratiques.

Question 2.

Après combien d'heures de travail doit-on cesser de conduire un véhicule lourd ?

La bonne réponse était : C. **14 heures**

Au cours d'un poste de travail et d'une journée, il est interdit de conduire après avoir cumulé 14 heures de travail. Il est également interdit de conduire après 13 heures de conduite.

Pour vous rappeler l'ensemble des règles applicables, consultez le guide « [Les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds](#) » de la SAAQ.

Question 6.

Les outils pneumatiques utilisés dans l'atelier mécanique sont conçus pour que le bruit qu'ils émettent soit inférieur au seuil maximal autorisé par la réglementation.

La bonne réponse était : B. **Faux**

On pourrait être porté à penser que les outils sont bien conçus et qu'ils respectent les limites de bruit fixées par la réglementation. Mais malheureusement, ce n'est pas le cas. Certains outils peuvent produire des niveaux sonores bien au-dessus du seuil sécuritaire, surtout lorsqu'ils sont utilisés longtemps ou combinés à d'autres sources de bruit.

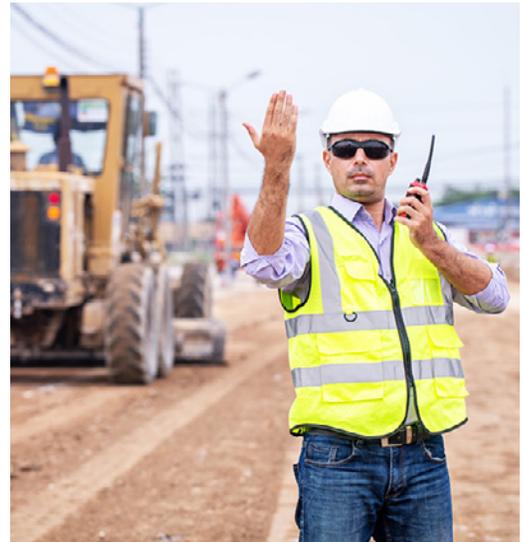
L'exposition au bruit est un risque prioritaire pour le CNESST. Il doit être pris en charge dans les entreprises. Par exemple, les situations de travail à risque de dépasser les valeurs d'exposition et les moyens raisonnables pour réduire le bruit doivent être identifiés. Puisqu'il y a beaucoup de choses à dire sur le sujet, j'y reviendrai dans un prochain article. D'ici là, je vous invite à visionner notre série web de 5 épisodes « [Faut bien s'entendre](#) », disponible sur notre site internet.

Question 10.

De quelle couleur est le dossard du signaleur de chantier ?

La bonne réponse était : D.

Jaune-vert fluorescent



La couleur du dossard du signaleur de chantier est réglementée. Le dossard doit obligatoirement être jaune-vert fluorescent. La même couleur que les habits des signaleurs routiers.

Rappelez-vous que pour effectuer une manœuvre de recul sur un chantier de construction, il faut se trouver dans une aire de recul (dédiée spécifiquement à cette fin) ou avoir recours à un signaleur de chantier. Si aucune de ces deux mesures ne peut être appliquée, la manœuvre de recul ne devrait pas être exécutée.

Question 16.

Un agent de liaison en santé et en sécurité doit être nommé dans toutes les entreprises de moins de 20 travailleuses et travailleurs. Qui doit le nommer ?

La bonne réponse était B.

Les travailleuses et les travailleurs

Ce sont les travailleuses et les travailleurs qui doivent nommer l'agent de liaison en santé et en sécurité (ALSS) de l'entreprise. L'ALSS doit être une travailleuse ou un travailleur de l'entreprise. L'ALSS a comme principales fonctions de coopérer avec l'employeur et de lui faire des recommandations en matière de SST. Il peut également porter plainte à la CNESST si cela est nécessaire.

Dans les entreprises de 20 travailleuses et travailleurs et plus, c'est un représentant en santé et en sécurité (RSS) qui doit être nommé par les travailleuses et travailleurs. Les fonctions des RSS sont elles aussi définies par la réglementation. Par exemple, le RSS participe aux inspections des lieux de travail et aux enquêtes d'accidents.

L'ALSS et le RSS devront suivre une formation. Nous devrions avoir plus d'information sur cette formation cet automne.

Pour plus de renseignements sur l'ALSS et le RSS, je vous invite à consulter leurs pages sur le site internet de la CNESST en cliquant sur les deux liens ci-dessous :

[ALSS](#)

[RSS](#)

Question 18.

Seuls les accidents du travail qui ont nécessité des mesures de premiers soins doivent être déclarés à l'employeur.

La bonne réponse était : B. **Faux**

Même un accident qui semble « mineur » ou qui n'a pas nécessité

de premiers soins doit être déclaré. Certaines blessures, comme une douleur au dos ou un coup sur une articulation, peuvent empirer avec le temps. Et si l'événement n'a pas été signalé au moment où il s'est produit, il peut être difficile, voire impossible, de le faire reconnaître comme un accident du travail.

Déclarer un accident permet aussi à l'employeur d'analyser la situation et de mieux comprendre ce qui s'est

passé. Cette information est essentielle pour éviter que le même type d'accident ou un accident plus grave ne se reproduise.

J'espère que ces éclaircissements vous auront été utiles. N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous voulez plus de précisions sur ces questions ou sur d'autres sujets. Il me fera plaisir de vous répondre. Merci beaucoup pour votre participation!





CONDUCTEURS : LE CHOIX QUI PEUT SAUVER OU FRAGILISER VOTRE ENTREPRISE

La grande majorité des accidents de véhicules lourds sont liés à des facteurs humains. Selon le Large Truck Crash Causation Study de la FMCSA, une cause critique est attribuée au conducteur dans 87 % des cas aux États-Unis¹. Au Canada, les facteurs humains sont impliqués dans 63 % à 68 % des collisions mortelles, loin devant les causes environnementales ou mécaniques².

Dans le transport, le conducteur n'est donc pas seulement celui qui tient le volant. Il est le pilier opérationnel, le visage de votre entreprise sur la route et souvent le premier point de contact avec vos clients.

Recruter ou autoriser un conducteur, ce n'est pas remplir une case administrative. C'est poser un geste hautement stratégique qui influence directement la sécurité, la réputation et la rentabilité de votre organisation.

Sécurité : le premier filtre

Chaque embauche est une occasion de renforcer votre culture de sécurité. Un conducteur formé et responsable réduit les risques d'accidents, de blessures et de pertes matérielles.

☞ Moins d'incidents = moins de réclamations d'assurance, moins de frais juridiques et plus de tranquillité d'esprit.

À l'inverse, un mauvais choix peut fragiliser toute l'entreprise.

Finances : l'impact invisible mais réel

Les erreurs de recrutement coûtent cher. Retards, amendes, réparations, voire suspension de permis... la facture grimpe vite.

Un conducteur fiable, au contraire, optimise vos coûts :

- primes d'assurance plus basses,
- moins de réparations,
- moins de temps d'arrêt.

Chaque accident évité se traduit par un gain financier direct.

Image et professionnalisme : vos conducteurs sont vos ambassadeurs

Vos clients et partenaires n'entrent pas toujours dans vos bureaux, mais ils croisent vos conducteurs sur la route. Leur comportement reflète vos standards.

- Un conducteur fiable, ponctuel et respectueux inspire confiance.
- Un conducteur négligent peut ternir en quelques minutes une réputation bâtie depuis des années.

Performance et productivité : bien plus que conduire

Un bon conducteur connaît son véhicule, sait réduire sa consommation de carburant et gère mieux les imprévus. Ces qualités améliorent la logistique, les délais de livraison et la satisfaction client.

☞ La productivité d'un conducteur se mesure autant dans sa capacité à livrer en sécurité et à temps que dans sa contribution à la fluidité des opérations.

Comment sélectionner ses conducteurs ?

Quelques incontournables :

- Vérifiez le dossier de conduite des cinq dernières années.
- Confirmez la validité et la classe du permis.
- Évaluez l'expérience, les références et les comportements passés.
- Offrez un programme de bien-être et de suivi.

☞ Dans le cadre du programme ANCAI, un formulaire standardisé d'autorisation des conducteurs est mis à votre disposition. Simple, rapide et accepté par l'assureur, il vous aide à réduire vos risques tout en simplifiant votre gestion.

Jeunes conducteurs : une opportunité à encadrer

L'intégration de conducteurs de 18 à 24 ans peut être une bouffée d'air frais : dynamisme, motivation, adaptabilité. Mais cette catégorie présente aussi des risques :

- Inexpérience : moins de réflexes en situation complexe.
- Vitesse : cause de 47 % des accidents mortels dans cette tranche d'âge.
- Distraction : l'usage du téléphone est en cause dans 35 % des accidents corporels.
- Consommation : alcool ou cannabis sont souvent présents dans les collisions graves.
- Fatigue : les jeunes roulent plus tard, plus longtemps.

La solution : encadrement adapté, formation progressive, suivi rigoureux. Bien accompagnés, ces jeunes peuvent devenir de véritables atouts pour votre flotte.



Fatigue : le danger invisible

La fatigue est impliquée dans environ 13 % des accidents mortels de véhicules lourds au Québec. Plus sournoise que l'alcool ou la vitesse, elle diminue la vigilance et augmente les erreurs de jugement.

► Causes fréquentes

- Heures de conduite prolongées.
- Manque de sommeil lié aux horaires irréguliers.
- Conditions routières monotones ou météo exigeante.
- Stress professionnel constant.

► Signes à surveiller

- Bâillements répétés.
- Yeux lourds.
- Difficulté à se concentrer.
- Oublis de conduite.

► Solutions concrètes

- Respecter les heures de service.
- Prendre des pauses régulières et actives.
- Ajuster l'ergonomie du poste de conduite.
- Prioriser un sommeil réparateur.
- Recourir à des outils de détection de somnolence.

En résumé: vos conducteurs tiennent l'avenir de votre entreprise

Bien choisir vos conducteurs, c'est miser sur la sécurité, la rentabilité et la réputation de votre entreprise.

Avec le programme ANCAI, vous avez accès à des outils pratiques et reconnus par les assureurs pour encadrer vos conducteurs et limiter vos risques.

🔗 Parce qu'au-delà du volant, ce sont vos conducteurs qui tiennent entre leurs mains la santé,

la performance et l'avenir de votre entreprise.

1. *Large Truck Crash Causation Study – FMCSA (Federal Motor Carrier Safety Administration), États-Unis.*

2. *Canadian Motor Vehicle Traffic Collision Statistics 2023 – Transport Canada.*



Accepter ou refuser une réquisition



**DEPUIS
60 ANS**
À VOTRE SERVICE



L'ANCAI DÉVOILE SON NOUVEAU SITE WEB

Le nouveau site Web de l'ANCAI est maintenant en ligne. Le nouveau design du site, d'allure moderne, s'inspire des nouvelles couleurs du logo de l'ANCAI. La refonte du site a été réalisée par l'équipe informatique de monANCAI. L'équipe chevronnée a travaillé très fort pour offrir un site d'allure professionnelle, facile à consulter et qui intègre les plus récentes fonctionnalités en matière de langages de programmation. De nouvelles pages s'ajouteront au site au cours des prochaines semaines.

La section MEMBRE du site a été transférée dans monANCAI

L'ancien site comprenait une section MEMBRE permettant la consultation de certains documents comme la liste de prix des pneus. Dorénavant, ces documents seront uniquement accessibles dans l'application monANCAI. Pour les sous-postes utilisant monANCAI dans leur gestion, les documents seront accessibles à leurs abonnés dès qu'ils se connecteront à l'application.

La même procédure s'applique aux directeurs de courtage. Ceux-ci pourront désormais consulter les divers documents comme le cartable du directeur à partir de monANCAI.

Abonnés n'ayant pas accès à monANCAI

Pour les camionneurs abonnés à un sous-poste qui n'utilisent pas l'application monANCAI dans leur gestion, il sera possible d'avoir un accès à la section documents de monANCAI en vous inscrivant. Voici les informations à fournir par courriel à inscription@monancai.com pour créer votre compte :

- o Zone de courtage de l'inscription
- o Prénom, Nom
- o Rôle (propriétaire, conducteur, comptable, adjoint administratif)
- o Adresse courriel personnelle
- o Nom de l'entreprise tel qu'inscrit à la CTQ
- o NIR
- o Informations complémentaires si possible (NEQ, RCV)
- o Numéro de téléphone pour rejoindre le demandeur si besoin de plus d'informations

La même procédure s'applique pour les directeurs et le personnel administratif des organismes de courtage n'utilisant pas monANCAI.



Recueils de tarifs >



Organismes >



Inscriptions et camions >



Normes en vigueur >



Kit de presse >



Programme TAP >

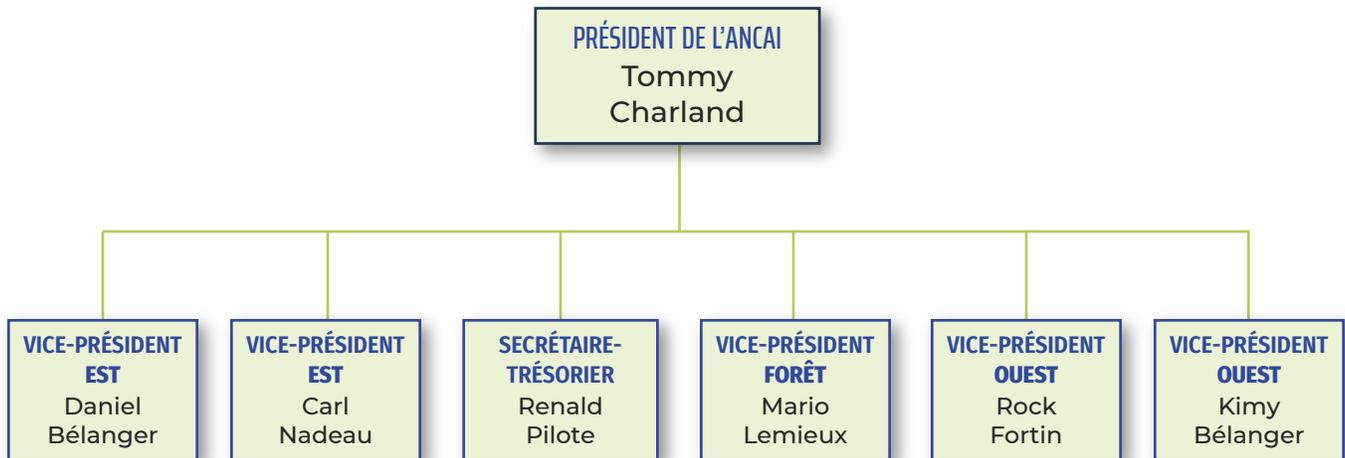
PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS DE L'ANCAI

Lors du congrès tenu en mai dernier, 20 administrateurs ont été élus au CA de l'ANCAI. Parmi ceux-ci, sept ont été désignés par leurs pairs pour composer l'exécutif de l'Association. Fait notable cette année: sept nouveaux visages font leur entrée pour la première fois au CA, un chiffre supérieur à la moyenne des élections précédentes. Rappelons que les mandats sont d'une

durée de deux ans et chacune des dix régions de vrac délègue deux administrateurs.

Dans les prochaines pages, vous découvrirez la présentation des 20 administrateurs élus. Ci-dessous, voyez l'organigramme de la direction et la liste des administrateurs par région.

L'EXÉCUTIF



LES ADMINISTRATEURS PAR RÉGIONS DE VRAC

RÉGION 01

Daniel Bélanger
Maurice Savoie

RÉGION 03

Gaétan Gariépy
Sylvain Gauvin

RÉGION 05

Rock Fortin
Pascal Simoneau

RÉGION 07

Patrick Bertrand
Martin Boucher

RÉGION 09

Tommy Charland
Patrick Lelièvre

RÉGION 02

Renald Pilote
Michel Savard

RÉGION 04

Carl Nadeau
Yvon Demontigny

RÉGION 06

Joël Charbonneau
Éric Perras

RÉGION 08

Kimy Bélanger
Mario Lemieux

RÉGION 10

Ruslan Astahov
Hugo Lussier

CLERAL CANADA

Tous les produits renouvelés avec les dernières technologies existantes.

Profitez de la puissance CLERAL la plus puissante et avancé du marché!

- ▼ WIRELESS
- ▼ BLUETOOTH
- ▼ COMMUNICATION INTÉGRÉE
- ▼ LUMIÈRE EXTÉRIEUR DE CHARGEMENT
- ▼ GESTION AUTOMATIQUE ESSIEU RELEVABLE
- ▼ SIM SUSPENSION INTELLIGENTE MONITORÉ

BOX ALERT

info@cleralcanada.com | www.cleralcanada.com | 866 898-6262



Daniel Bélanger



Daniel Bélanger a commencé à conduire des camions forestiers en 1996, à l'âge de 20 ans. En 2010, il se lance à son propre compte en achetant un camion de gravier et en se procurant une inscription au sous-poste Bonaventure. Deux ans plus tard, il s'implique activement au sein du conseil d'administration de son sous-poste, qu'il préside dès 2014. En 2015, Daniel est élu au CA de l'ANCAI. Il siège maintenant à l'exécutif de l'Association en tant que l'un des deux vice-présidents pour l'Est du Québec.

Âgé de 49 ans, Daniel Bélanger possède présentement deux inscriptions dans son sous-poste. L'ouvrage dans le camionnage en vrac est très rare durant la saison hivernale dans son coin de pays, aucun transport de neige n'étant effectué. Pour obtenir un revenu pendant cette période, Daniel devient opérateur de machinerie de déneigement pour sa municipalité de Bonaventure

Maurice Savoie



Maurice Savoie, 63 ans, de Carleton-sur-Mer détient une inscription à son nom et une autre conjointement avec son frère Marcellin sous le nom des Routiers de Saint-Omer. Il est membre du sous-poste Bonaventure.

Leur père, Armand Savoie, a été le premier président de l'Association des camionneurs artisans du comté de Bonaventure, à la fin des années 1960. Les deux frères ont donc connu l'existence de l'ANCAI dès leur jeune âge puisque le bureau de l'Association de Bonaventure a été dans la résidence familiale pendant une dizaine d'années. Maurice se souvient du passage fréquent d'Alphonse Dufour, alors président de l'ANCAI, à la résidence familiale de Saint-Omer, municipalité maintenant fusionnée avec Carleton-sur-Mer.

Maurice Savoie a pris le volant pour la première fois en 1979, à l'âge de 18 ans. Dès 1981, il commence à conduire des camions forestiers et de gravier pour Les Routiers de Saint-Omer, entreprise nouvellement fondée par son père Armand Savoie. L'entreprise a abandonné le secteur forestier en 2022 pour se consacrer exclusivement au transport en vrac.



Renald Pilote



Renald Jr Pilote, 54 ans, incarne fièrement la troisième génération de camionneurs de la famille Pilote. Son grand-père Arthur et son père Renald ont été à la fois transporteurs forestiers et de vrac. Renald Jr obtient son permis de conducteur de camion à 18 ans et dès 1992, après avoir terminé ses études, il rejoint les rangs des Entreprises Nivelac, fondées par son père en 1989. Renald Jr siège au CA de l'ANCAI depuis dix années, dont huit à l'exécutif à titre de secrétaire-trésorier.

Aujourd'hui, Nivelac est dirigée par Renald Jr et son frère Marc. Les entreprises comptent trois camions inscrits au sous-poste Lac-Saint-Jean, ainsi que cinq autres camions qui ne servent qu'au déneigement de routes régionales. Nivelac possède également une dizaine d'unités de machinerie lourde. Faisant partie de la quatrième génération de camionneurs, Anthony, le fils de Renald Jr, travaille maintenant pour l'entreprise familiale.

Michel Savard



Michel Savard, de Chicoutimi, s'implique très activement dans trois conseils d'administration depuis plusieurs années. En effet, il est membre du CA de son sous-poste depuis plus de 40 ans (1984), de celui de l'ANCAI depuis 2009, en plus d'assumer la présidence de la Corporation des camionneurs en vrac de la Région 02 depuis une quinzaine d'années. Michel a commencé à conduire à l'âge de 18 ans pour son père, Wellie Savard, un pionnier de l'Association des camionneurs artisans de Chicoutimi. Son frère aîné, Jean-Roch, aujourd'hui à la retraite, a aussi été membre du sous-poste Chicoutimi pendant plusieurs décennies.

En 1979, après avoir conduit pendant dix ans l'un des camions de son père, Michel Savard acquiert son propre camion et devient membre de l'ANCAI. Maintenant âgé de 74 ans, Michel peut compter sur son fils Pierre-Michel, désormais actionnaire de l'entreprise familiale. Celle-ci possède deux camions et de la machinerie lourde.



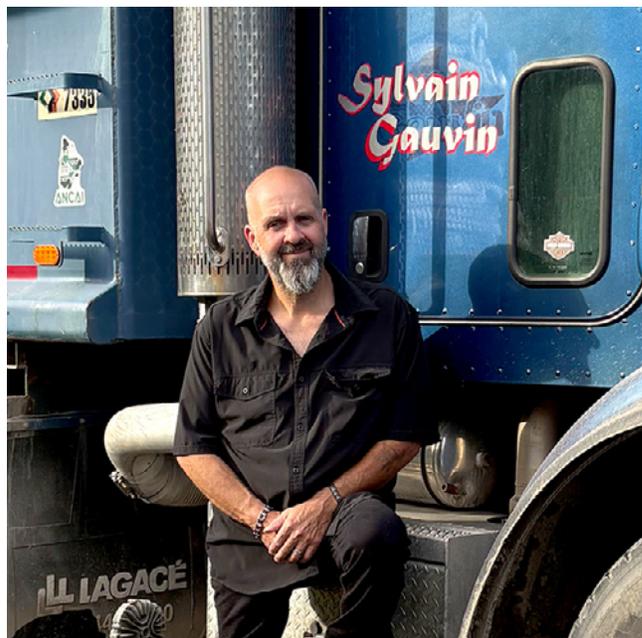
Gaétan Gariépy



Gaétan Gariépy, 59 ans, habite à Québec. Il a plongé très tôt dans le monde du camionnage. Dès l'âge de 16 ans, en 1981, il commence à conduire un camion. Avant d'acquérir son camion de vrac, il y a six ans, Gaétan a longtemps effectué du transport autoroutier longue distance à son compte, entre le Québec et plusieurs états américains. Il a également travaillé comme chauffeur de poids lourd pour diverses entreprises.

En 2019, Gaétan Gariépy obtient une inscription au Registre de camionnage en vrac au sous-poste Chauveau-Québec. Dès 2020, il s'implique dans l'administration de l'organisme Les Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc., puis en devient président dès l'année suivante. Gaétan est nouvellement élu au CA de l'ANCAI depuis mai dernier.

Sylvain Gauvin



Également de Québec, Sylvain Gauvin, 53 ans, est un abonné du sous-poste Sainte-Foy depuis 2001. Il débute sa carrière dans le camionnage à l'âge de 25 ans. Avant d'avoir son propre camion, il a fait son apprentissage du transport en vrac en conduisant pendant cinq ans le véhicule d'un abonné de son organisme.

Sylvain Gauvin s'implique depuis une vingtaine d'années dans l'administration de son sous-poste, dont plusieurs mandats à titre de président. Il est élu au CA de l'ANCAI pour la première fois en 2017. Après une pause entre 2023 et 2025, durant laquelle il se retire temporairement de ses fonctions administratives, il reprend la présidence du sous-poste Sainte-Foy et retrouve son siège au CA de l'ANCAI. En juin dernier, il a été choisi pour occuper la présidence de l'organisme régional Les Transporteurs en vrac Région 03 inc.



Yvon Demontigny



Yvon Demontigny, de Trois-Rivières, est arrivé tardivement dans le camionnage en vrac, après une carrière bien remplie dans la construction. Entrepreneur pendant plusieurs années dans les secteurs résidentiel et commercial, il dirigeait une équipe comptant jusqu'à 12 employés. Malheureusement, la faillite de deux clients majeurs l'a contraint à fermer son entreprise il y a une vingtaine d'années, à la suite d'importantes pertes financières. Après une brève période à se tourner les pouces chez lui, il décide de rebondir en suivant un cours de conducteur de classe 1, alors qu'il est au début de la cinquantaine. Il a conduit un camion autoroutier pendant un an avant d'acquiescer son inscription au sous-poste de Trois-Rivières en 2009, à l'âge de 53 ans.

Dès sa deuxième année comme camionneur artisan, il est élu au CA de son sous-poste. Il occupe la fonction de président de son organisme depuis une dizaine d'années. Il siège également au conseil d'administration de l'ANCAI depuis 2017. Aujourd'hui âgé de 69 ans, il prévoit prendre sa retraite au début de 2026.

Carl Nadeau



Carl Nadeau, 56 ans, de Victoriaville, détient le record de longévité au sein du CA de l'ANCAI, où il siège depuis sa première élection en 2007. Membre de l'ANCAI à l'âge de 19 ans, en 1989, il possède deux inscriptions au sous-poste Arthabaska.

Issu d'une véritable lignée de camionneurs artisans, Carl baigne dans cet univers depuis toujours. Son grand-père Ernest, son père Denis, quatre de ses oncles, deux de ses frères, ainsi que trois cousins ont tous œuvré dans le transport en vrac ou forestier. Pourtant, Carl ne se voyait pas du tout devenir camionneur. Aimant l'école, il choisit de suivre des cours en comptabilité, au Cégep de Victoriaville. Mais un drame familial bouleverse ses plans : le décès tragique de son jumeau Stéphane, à 18 ans, dans un accident de camion. À la demande de son père, Carl prend le relais et devient conducteur.

Dès ses débuts, Carl comprend que pour vivre du métier de camionneur artisan, il ne fallait pas compter ses heures et que le transport de gravier ne serait pas suffisant. Pendant ses vingt premières années comme artisan, il exploite un camion multifonctionnel qui transporte du gravier et du bois en saison hivernale dans le secteur de la Tuque.



Rock Fortin



Rock Fortin, 57 ans, est un pilier du sous-poste Sherbrooke, où il détient une inscription depuis 1985 — année où, à seulement 17 ans, il a obtenu son permis de conduite de camion. Son attachement au métier s'inscrit dans une tradition familiale bien ancrée : son père, André Fortin, a conduit son camion jusqu'à l'âge de 76 ans pour le sous-poste, et son frère Marc a aussi été un abonné du sous-poste.

Rock Fortin s'implique dans le conseil d'administration de son sous-poste depuis 30 ans, à l'exception d'une pause de deux années qu'il a choisi de prendre en 2019. Il avait été membre du CA de l'ANCAI de 2011 à 2019, avant de revenir en 2023. Il siège aussi à l'exécutif de l'ANCAI en tant qu'un des deux vice-présidents de l'Ouest du Québec. Depuis 2022, il assume également la présidence du bureau régional Poste de transport en vrac de la Région 05 inc.

Pascal Simoneau



Pascal Simoneau, 56 ans, d'Ayers Cliff en Estrie, est retourné dans le camionnage en 2016, après une pause de 20 années. Il a alors acquis une inscription au sous-poste Orford. Sa conjointe, Lianne, possède aussi une inscription depuis 2023.

Pascal a débuté la conduite de camion à l'âge de 18 ans. Pendant cinq ans, il a effectué du transport longue distance vers plusieurs villes des États-Unis. Il quitte ensuite le métier pour explorer d'autres horizons : il devient mécanicien, puis travaille dans des mines en Afrique, un parcours atypique qui témoigne de sa polyvalence et de son esprit d'aventure. En mai dernier, Pascal a été élu pour la première fois au CA de l'ANCAI, succédant à Marc Langlois qui a choisi de ne pas représenter après dix années de service.



Joël Charbonneau



Joël Charbonneau, 59 ans, est le représentant de la zone Laurentides au conseil d'administration du Poste de camionnage en vrac Région 06. Résidant à Mont-Tremblant, il débute sa carrière à 18 ans en conduisant pour divers entrepreneurs en excavation. À la mi-vingtaine, il devient estimateur en excavation, un travail qu'il effectuera pendant près de 20 ans. Ce métier est exigeant et la marge d'erreur est faible. Cela le pousse à réorienter sa carrière et devenir camionneur artisan.

Joël acquiert son inscription de camionnage en vrac en 2007. Il entame son premier mandat au conseil d'administration de l'ANCAI.

Éric Perras



Éric Perras, 43 ans, de Saint-Constant, a acquis une première inscription en 2020, puis une deuxième en 2024. Ses deux camions sont équipés de semi-remorques.

Auparavant, il a conduit pendant 23 ans un camion pour la compagnie de son père, Transport Alain Perras inc. Alain Perras est le membre du sous-poste Laprairie-Napierville qui possède le plus d'ancienneté, ayant obtenu son inscription en 1977. En raison de problèmes de santé, Alain a confié à Éric la gestion du camion-benne rattaché à son inscription. Gaston Perras, père d'Alain et grand-père d'Éric, a été parmi les membres fondateurs de l'Association des camionneurs artisans de Laprairie-Napierville.



Patrick Bertrand



Patrick Bertrand, 48 ans, demeure à Mansfield-et-Pontefract, une localité située tout près de la frontière ontarienne. Il a acquis sa première inscription en 2012, puis une deuxième en 2016. Avant de devenir camionneur artisan, Patrick dirigeait, depuis 2002, une petite entreprise d'excavation, équipée d'un camion et d'une pépinière.

Dès son arrivée au conseil d'administration du sous-poste Pontiac, il est élu président. En mai dernier, il a été élu pour la première fois au CA de l'ANCAI. Le sous-poste a connu un changement majeur en 2023 avec le départ à la retraite de son directeur, Fernand Dagenais. Depuis, la répartition est assurée par le sous-poste Haute-Gatineau. Selon Patrick, cette transition s'est bien déroulée.

Martin Boucher



Martin Boucher, 37 ans, réside à Cantley, une municipalité en banlieue nord de la ville de Gatineau. Martin possède une inscription à son nom personnel et deux autres dans des entreprises en partenariat avec ses frères Stéphane et Mathieu. Ensemble, la famille Boucher détient cinq abonnements au sous-poste Outaouais. Martin a commencé à conduire les camions de ses frères en 2009, à l'âge de 21 ans, avant d'acquies sa propre inscription en 2011. L'hiver, les frères Boucher se consacrent au déneigement résidentiel et au transport de neige dans les villes de Gatineau et d'Ottawa.

Martin Boucher est devenu membre du CA de son sous-poste en 2017 et de celui de l'ANCAI en 2019.



Kimy Bélanger



Kimy Bélanger, 31 ans, habite à Rouyn-Noranda. Il a obtenu sa première inscription au sous-poste Rouyn-Noranda en 2017, à l'âge de 24 ans. En 2021, il ajoute une deuxième inscription. Auparavant, il avait travaillé comme mécanicien pendant 4 ans et demi.

Kimy s'est impliqué dans le conseil d'administration de son sous-poste dès son arrivée. Issu d'une famille bien ancrée dans le métier, Kimy connaît le domaine depuis son enfance grâce à son père, Stéphane Bélanger, membre du sous-poste Abitibi-Ouest. Ce dernier possède deux inscriptions: l'une pour le transport de gravier, l'autre pour le transport forestier, et fait aussi partie du CA de son sous-poste.

Mario Lemieux



Mario Lemieux, 60 ans, habite à La Sarre en Abitibi. Il fait partie du CA de l'ANCAI depuis 2009 et assume la vice-présidence Forêt depuis dix ans. Au cours des dernières années, Mario a déployé de nombreux efforts, en collaboration avec les représentants forestiers, pour recruter de nouveaux membres secteur Forêt à l'ANCAI. Il leur offre des avantages exclusifs et du soutien dans leurs négociations avec les usines de transformation de bois. Il a également conçu une grille détaillée des coûts associés à l'exploitation d'un camion forestier.

Mario Lemieux a commencé sa carrière de conducteur de camion forestier en 1983, à l'âge de 19 ans. C'est son beau-père Léonidas Perreault qui l'a guidé dans le métier. Il est actionnaire de l'entreprise familiale L.N.R. Perreault inc. aux côtés de Réjean Perreault et de sa conjointe, Marlène Perreault. La relève est assurée par ses enfants, Marie-Ève et Francis Lemieux, ainsi que son gendre, Alexandre Fortier, tous actionnaires et employés de l'entreprise.

La flotte de L.N.R. Perreault compte six camions inscrits au sous-poste Abitibi-Ouest. Cinq camions sont destinés au transport forestier, tandis que le sixième peut être équipé de semi-remorques pour le transport de bois ou de gravier.



Tommy Charland



Tommy Charland, 47 ans, réside à Pointe-Lebel, une municipalité située près de Baie-Comeau. Tommy obtient son permis de conduite de camion à 17 ans. Il travaille, par la suite, pour une compagnie de forage dans les Laurentides, au nord de Montréal. En 2005, sa conjointe se voit offrir un emploi à Baie-Comeau. Après quelques années, la famille décide de s'établir en permanence sur la Côte-Nord. En 2009, Tommy se procure une inscription au sous-poste Baie-Comeau.

Tommy Charland devient président de son sous-poste en 2012 et il débute son premier mandat au conseil d'administration de l'ANCAI l'année suivante. En octobre 2023, les administrateurs du CA le désignent président de l'ANCAI, succédant à Jean-Pierre Garand, nommé directeur de courtage du Poste de camionnage en vrac Région 06.

Patrick Lelièvre



Patrick Lelièvre, 49 ans, de Sept-Îles, entame sa carrière de camionneur artisan au début de la quarantaine en se procurant une inscription en 2017. Après avoir suivi son cours de conduite de camion à l'âge de 21 ans, il travaille pendant une dizaine d'années dans la livraison pour Pepsi, puis devient distributeur des produits laitiers Natrel, avec une flotte de trois camions.

En 2018, l'année suivant l'acquisition de son inscription au sous-poste de courtage de Duplessis, rattaché à la zone Sept-Îles, il est élu président de son conseil d'administration. Il siège actuellement pour un deuxième mandat au CA de l'ANCAI.



Ruslan Astahov



Ruslan Astahov, 40 ans, est domicilié à Vaudreuil-Dorion. Immigrant originaire de la Hongrie, il s'installe au Québec en 2010. Sans expérience préalable dans le camionnage, il suit un cours de conduite de véhicules lourds en 2016 et obtient son inscription à l'organisme TransVrac Montréal-Laval en janvier 2017.

Avant de se lancer dans le transport, Ruslan travaille comme opérateur de machine à jet d'eau. En 2013, il entame une formation en architecture durable, ce qui le mène à des postes de dessinateur industriel et de technicien en architecture.

Aujourd'hui, Ruslan amorce sa deuxième année à la présidence de Transvac et sa première année comme administrateur au CA de l'ANCAI.

Hugo Lussier



Depuis 1996, Hugo Lussier a toujours pratiqué le métier d'agriculteur en même temps que ses autres emplois. Ce résident de Saint-Édouard, sur la rive sud de Montréal, réussit à concilier la conduite de son camion avec ses différentes cultures comme le seigle et le maïs.

Âgé de 51 ans, Hugo est membre de TransVrac Montréal-Laval. Il débute sa carrière comme répartiteur dans le secteur du béton chez Lafarge, puis occupe un poste de représentant chez Caterpillar. En 2008, il devient son propre patron en se procurant une inscription au Registre de camionnage en vrac. Il entame son deuxième mandat au CA de l'ANCAI.

4

PROGRAMME TAP

Transport **Avantage Plus**



TRANSPORTEURS*, profitez des nombreuses offres de nos partenaires



Consultez le site www.ancai.com pour obtenir plus d'information ou pour télécharger les formulaires d'inscription.

Attrix
GEOTAB

Dispositif de consignment électronique (DCE)

Offre exclusive ancai.attrix.ca

BFL CANADA

ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LES CAMIONS

Éric LaBrecque
418-425-1287

BRIDGESTONE

Obtenez des rabais allant de 37% à 47% sur les prix de détail suggérés, à l'achat de pneus Bridgestone.

Contactez votre détaillant autorisé.

FlagShip

Économisez jusqu'à 70% sur les tarifs réguliers des compagnies de messagerie.

Tél.: 1-866-320-8383
www.flagshipcompany.com/fr/ancai

GARANTIE CANADIENNE DES CAMIONS

Rabais à l'achat d'une garantie prolongée.

Evgenii Inozemtcev :
647-398-9011
sales@ctwarranty.ca

Harnois
Energies

Prix très compétitifs sur le carburant partout au Québec dans les 125 stations Harnois Énergies et Esso.

Demandez votre carte Harnois Énergies.

KENWORTH

Rabais du fabricant de **2000 \$ US** à l'achat d'un modèle T880 ou W990

MRa

Cabinet en assurance de personnes

Programme d'assurance complet : invalidité, vie, soins médicaux et bien plus.

1 800 363-5656
info@cabinetmra.com

NAPA

Présentez votre carte ANCAI dans un magasin NAPA pour avoir accès à des prix privilégiés.

TRACTION

Les membres bénéficient des **prix privilèges ANCAI** sur présentation de leur carte de membre.

YOKOHAMA

Obtenez des rabais atteignant 40% des prix de détail suggérés, à l'achat de pneus Yokohama.

Contactez votre détaillant autorisé.

Le programme TAP c'est payant !

* Les offres du Programme TAP sont aussi valides pour les entreprises de camionnage non-membres de l'ANCAI, au coût de 400 \$ par année. L'ANCAI se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion. Le formulaire d'adhésion pour les Membres associés est disponible sur le site de l'ANCAI (www.ancai.com).

DÉCÈS D'UN TRAVAILLEUR DE L'ENTREPRISE DESFOSSÉS TERRASSEMENT

La CNESST dévoile les conclusions de son enquête

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) rend aujourd'hui publiques les conclusions de son enquête sur l'accident ayant coûté la vie à un travailleur de l'entreprise 9053-7648 Québec inc. (Desfossés Terrassement), le 24 octobre 2024, sur un chantier de construction. Ce dernier était situé sur la rue Chavigny, à Trois-Rivières, et le maître d'œuvre était Roxboro Excavation inc.

Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, le conducteur d'un camion à benne basculante devait décharger de la terre végétale. Pour ce faire, il a positionné le camion afin de reculer jusqu'à la zone de déchargement prévue sur le chantier. Avant d'entamer la manœuvre de recul, le conducteur a regardé dans le rétroviseur gauche, puis dans celui de droite. Puisque le soleil reflétait sur ce dernier, il n'avait aucune visibilité du côté droit.

Croyant que la voie était libre, le conducteur a amorcé la manœuvre de recul. Au même moment, un travailleur marchait sur le chantier vers sa zone de travail. Après avoir reculé sur une distance d'environ 30 m, la trajectoire du camion à benne basculante a croisé celle du travailleur, et ce dernier a été écrasé par le camion. Les secours ont été appelés sur les lieux, et le travailleur a été transporté à un centre hospitalier, où son décès a été constaté.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident :

- Le travailleur, qui se trouvait directement derrière un camion à benne basculante, a été mortellement écrasé lors d'une manœuvre de recul.
- La gestion de la circulation sur le chantier était déficiente, ce qui a exposé les travailleurs à un danger d'écrasement.

À la suite de l'accident, la CNESST a interdit la circulation de la machinerie lourde sur le chantier de construction. Pour permettre la reprise de ces travaux, la CNESST a exigé notamment que le maître d'œuvre, Roxboro Excavation inc., élabore un plan de circulation pour le chantier. Ce dernier s'est conformé aux exigences de la CNESST.

Comment éviter un tel accident

Pour prévenir les accidents liés aux manœuvres de recul sur les chantiers de construction, des solutions existent. Le maître d'œuvre doit notamment limiter le plus possible les manœuvres de recul et informer préalablement toute personne qui doit circuler sur le chantier des mesures de sécurité prévues. Si au moins 10 travailleuses et travailleurs sont présents en même temps sur le chantier, il doit élaborer, avant le début des travaux, un plan de circulation.

S'il n'est pas possible de restreindre les manœuvres de recul, deux options sont possibles :

1. Prévoir une aire de recul balisée et réservée uniquement à cette fin où personne ne peut circuler à pied.
2. Prévoir la présence d'un signaleur de chantier pour guider le conducteur du véhicule tout au long de la manœuvre de recul. C'est la seule personne qualifiée et autorisée pour diriger une telle manœuvre.

Par la loi, l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique de ses travailleurs et travailleuses. Il a également l'obligation de s'assurer que l'organisation du travail ainsi que les équipements, les méthodes et les techniques pour l'accomplir sont sécuritaires.

Les travailleurs et travailleuses doivent faire équipe avec l'employeur pour repérer les dangers et mettre en place les moyens pour les éliminer ou les contrôler.



Balance **BRT5**

Ayez votre balance en poche !

Votre BRT5 va vous suivre partout ! Voyez la charge de votre camion sur votre cellulaire, assis aux commandes du chargeur ou à distance. Avec notre application TrackMobile, votre cellulaire va devenir votre plus fidèle assistant au chargement.

TRACKWEIGHT



RMT

1 866 233-9722 | rmtequip.com

Face aux tensions, Québec promet de revoir sa réforme du régime forestier

Le gouvernement du Québec affirme qu'il trouvera des solutions et apaisera les tensions croissantes concernant un projet de loi sur la foresterie, qui a donné lieu à des blocages et à des affrontements entre des manifestants autochtones et des travailleurs de l'industrie.

Le ministre des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, Ian Lafrenière, et la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maité Blanchette Vézina, ont renouvelé leur promesse de modifier le projet de loi à la suite de rencontres dans la semaine du 18 août avec des dirigeants autochtones.

« Je travaille sur des amendements », a déclaré M^{me} Blanchette Vézina aux journalistes après une réunion mercredi matin avec l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. « On souhaite trouver des façons plus consensuelles d'arriver avec un régime forestier qui est moderne. »

Les deux ministres ont rencontré pendant six heures, le mardi 19 août, les trois communautés de la Nation Atikamekw et des représentants de l'industrie forestière à La Tuque, en Mauricie. Des blocages en opposition au projet de loi ont perturbé les opérations forestières dans la région.

Le projet de loi, déposé à l'Assemblée nationale ce printemps, vise à protéger les communautés dépendantes de l'industrie forestière commerciale. Avec le projet de loi 97, le gouvernement compte mettre en œuvre un modèle de gestion du territoire forestier public divisé en trois types de zones :

1. Un tiers serait destiné à la conservation, comme des aires protégées et des parcs nationaux ;
2. Un tiers serait une zone « mixte », comparable à la situation actuelle ;
3. Un dernier tiers du territoire serait réservé exclusivement à l'aménagement forestier et à la coupe de bois.

SOURCE: Maura Forrest, La Presse Canadienne, 20 août 2025

La Première Nation bloque l'accès aux travailleurs forestiers en Haute-Mauricie

Depuis plusieurs mois, des entreprises forestières ne peuvent plus se rendre sur le territoire autochtone Wemotaci, en Haute-Mauricie, se butant à une route bloquée par des membres du regroupement Première Nation Mamo.

Un barrage routier avec des campements a été érigé sur la route 25 à une centaine de kilomètres de La Tuque. Des travailleurs tentent de franchir le blocus pour gagner leur vie, ce qui provoque de graves tensions.

Les gardiens territoriaux, qui veulent être entendus autrement que par le conseil de bande, s'opposent ainsi au projet de loi 97 du gouvernement de la CAQ, qui vise à moderniser le régime forestier québécois.

Ils revendiquent leurs droits ancestraux, craignant les coupes à blanc et une détérioration de la forêt.

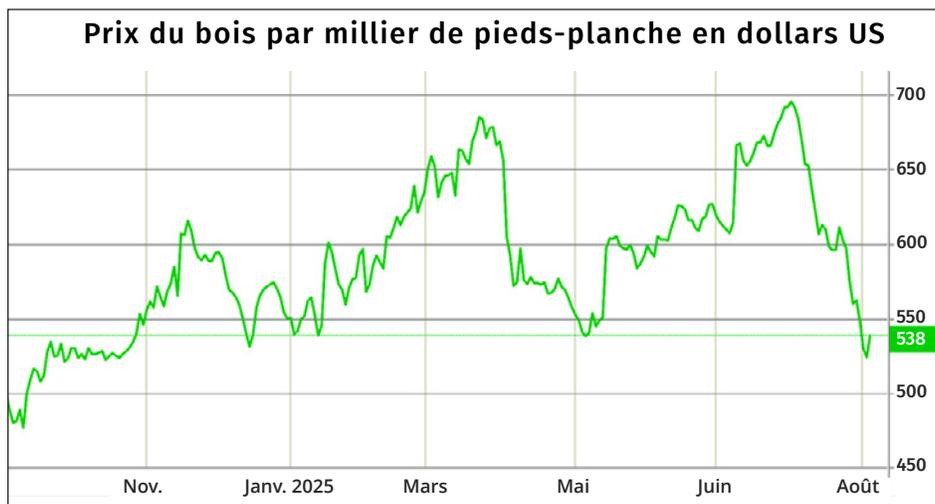
Devant l'ampleur de la situation, les élus de la Nation Atikamekw, des acteurs de l'industrie forestière et des ministres se sont réunis pour discuter du dossier.

PLUS BAS NIVEAU DU PRIX DU BOIS DEPUIS PRESQUE UN AN

Le prix du bois a chuté sous la barre des 520 \$ par millier de pieds-planche au début septembre, atteignant son plus bas niveau en près d'un an, en raison d'un déséquilibre évident entre l'offre excédentaire et la faiblesse de la demande de construction résidentielle. L'excédent s'est accru après la constitution de stocks spéculatifs en prévision d'une hausse des droits de douane américains sur le bois d'œuvre résineux canadien. Les droits de douane sont passés d'environ 15% à plus de 35%, créant un important arriéré de stocks tout au long de la chaîne d'approvisionnement qu'il faut maintenant écouler. Parallèlement, la demande de nouvelles

constructions résidentielles a ralenti. Les permis de construire américains ont chuté à leur plus bas niveau depuis juin

2020, et les taux hypothécaires élevés, conjugués au ralentissement saisonnier habituel, ont freiné la consommation.



Le regroupement exige des amendements importants au projet de loi, qui seront indispensables pour parvenir à l'acceptabilité sociale dans leur communauté.

Pendant ce temps, des travailleurs forestiers disent être à bout de souffle après des mois d'arrêt forcé.

SOURCE: Louis Deschênes, Journal de Montréal, 21 août 2025

Washington augmente les droits de douane sur le bois d'œuvre à 35,19 %

Le département du Commerce des États-Unis a annoncé sa décision sans appel de plus que doubler les droits compensateurs sur les importations de bois d'œuvre résineux canadien.

Le département américain indique par communiqué que les droits pour la plupart des entreprises canadiennes passent de 6,74 % à 14,63 %, après avoir déterminé que le bois d'œuvre résineux canadien était injustement subventionné.

Cette augmentation s'ajoute à une récente hausse des droits antidumping, qui sont passés à 20,56 %, ce qui porte le niveau total des droits sur le bois d'œuvre résineux canadien à 35,19 %.

L'usine Arbec d'Amos fermée pour sept semaines

L'entreprise Produits forestiers Arbec procède à une fermeture de sept semaines de son usine de fabrication de panneaux OSB à Amos étant donné que l'inventaire est trop grand.

En vigueur depuis le 10 août, cette fermeture temporaire se poursuivra ainsi jusqu'au 23 septembre. Tous les employés, à l'exception de ceux affectés à la maintenance de l'usine, sont ainsi mis à pied.

La Scierie St-Michel suspend temporairement ses activités

La Scierie St-Michel a suspendu temporairement ses activités le 4 août dernier. Cette entreprise forestière de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints estime que les nouvelles barrières tarifaires imposées par les États-Unis représentent un obstacle insurmontable à la poursuite de ses activités.

Les 250 employés de cette entreprise se retrouveront ainsi au chômage jusqu'au 13 octobre, date à laquelle la scierie prévoit relancer ses activités.

Nouvelle fermeture pour la scierie de Maniwaki

L'usine Domtar de Maniwaki fermera de nouveau ses portes dès le 10 octobre pour une durée indéterminée. L'entreprise invoque des conditions de marché difficiles et des tarifs américains sur le bois d'œuvre atteignant maintenant 35,19 % pour justifier la fin temporaire de ses opérations.

La scierie de Maniwaki emploie plus de 120 personnes. Sa production est destinée à l'exportation outre-mer et au marché nord-américain.

Il y a quelques mois, l'usine avait fermé pendant plusieurs mois en invoquant les mêmes raisons.

PROTÉGEZ VOTRE SÉCURITÉ FINANCIÈRE AVEC MRa

MRa

Cabinet en assurance
de personnes

MRa est spécialisé en assurance de personnes au bénéfice des membres d'associations professionnelles. Pour les membres de l'ANCAI, cela se traduit en avantages supérieurs à un coût moindre pour des produits d'assurance purement individuels.

Programme complet

- Assurance invalidité
- Assurance vie
- Assurance soins médicaux incluant l'assurance voyage et télémédecine
- Assurance soins dentaires
- Et plusieurs autres

Nos avantages

- Tarification réduite pour les membres
- Courtier-administrateur : MRa s'occupe de tout
- Option du remboursement des primes disponible

Contactez-nous sans tarder!

1 800 363-5656 | info@cabinetmra.com | cabinetmra.com

BRIDGESTONE lance le nouveau pneu W920 toutes saisons pour camions

Bridgestone a lancé le nouveau pneu Bridgestone W920, conçu pour répondre aux besoins des flottes de camions tout au long de l'année. Ce pneu radial à essieu tandem est conçu pour exceller dans toutes les conditions météorologiques. Le W920 est doté de la technologie ENLITEN de nouvelle génération de Bridgestone, spécialement conçue pour prolonger la durée de vie du pneu et maximiser la traction, tout en mettant l'accent sur le développement durable.

« La météo joue un rôle important dans le parcours de chaque flotte. Avec le W920, notre objectif est d'atténuer les risques et les éléments qu'elle apporte sur la route et de donner aux conducteurs plus de confiance dans des conditions incertaines », a déclaré Brad Booth, directeur des ventes commerciales canadiennes chez Bridgestone Americas. « Le pneu Bridgestone W920 doté de la technologie ENLITEN illustre la passion de notre entreprise pour la commercialisation de produits répondant directement aux besoins des flottes de différentes régions. »

Le Bridgestone W920 est le troisième pneu ENLITEN destiné au segment des poids lourds à être lancé en 2025. La technologie ENLITEN de Bridgestone souligne l'engagement de l'entreprise en faveur d'une ingénierie de pointe répondant aux exigences commerciales et aux objectifs de développement durable de ses clients. Grâce aux technologies ENLITEN, ce nouveau pneu s'appuie sur son prédécesseur, le Bridgestone W919, et présente des caractéristiques clés, notamment :

- **Performances tout temps** – Le Bridgestone W920 est certifié Three-Peak Mountain Snowflake et est conçu pour offrir aux conducteurs une traction fiable sous la pluie et la neige.
- **Durée de vie prolongée** – Avec une durée de vie 6 % supérieure, soit en moyenne 17 000 kilomètres de plus que le pneu Michelin XDS 2, le Bridgestone W920 permet à votre flotte de rouler plus longtemps.
- **Sculpture optimisée** – La sculpture non directionnelle du W920 simplifie le montage, la rotation et la gestion globale des flottes. La bande de roulement est également dotée de plateformes anti-gravillons améliorées, de composés de gomme spécialisés et de lamelles profondes pour une meilleure protection contre les intempéries.
- **Rechapabilité exceptionnelle** – Le Bridgestone W920 est équipé d'une carcasse haut de gamme, conçue pour supporter plusieurs cycles de rechapage.

Fabriqué à l'usine du comté de Warren, dans le Tennessee, le Bridgestone W920 sera initialement lancé en 11R22.5, puis d'autres dimensions seront disponibles en 2026.



Nouvelle usine de fabrication de Simard Suspensions à Saint-Urbain

L'entreprise québécoise de conception de systèmes de suspension et de direction pour camions, Simard Suspensions, a annoncé la construction d'une nouvelle usine de fabrication dans le parc industriel de Saint-Urbain, dans la région de Charlevoix.

D'une superficie de 25 000 pieds carrés, la nouvelle installation remplacera les locaux actuels situés au rang Saint-Laurent. Elle sera dotée d'équipements à la fine pointe de la technologie, notamment une table de découpe au laser, un second robot soudeur et un centre d'usinage moderne. Ce projet permettra également le transfert et le réaménagement des équipements actuels du Rang-St-Laurent à Saint-Urbain, et remédiera à la désuétude des infrastructures et des équipements existants. Le projet est évalué à environ 10 millions \$. La mise en service est prévue au début de l'année 2026.

Quatre garages de camions lourds s'unissent pour former le Carrefour du Camion

Quatre entreprises bien établies dans l'industrie du camion lourd, soit Gaspésie Diesel de New Richmond, Centre du Camion JL d'Amqui, Carrefour du Camion Saint-Quentin et Carrefour du Camion RDL (Rivière-du-Loup), annoncent leur fusion sous une nouvelle bannière commune : Carrefour du Camion.

Les quatre points de service de New Richmond, Amqui, Saint-Quentin et Rivière-du-Loup continueront de fournir des services de mécanique de véhicules lourds, la vente de camions neufs et usagés, un large inventaire de pièces détachées et des équipes chevronnées et formées selon des standards communs.

Yokohama Tire lance le pneu directeur toutes positions 116R

Yokohama a annoncé son nouveau pneu directeur toutes positions régional premium 116R. Ce pneu est conçu pour les routes les plus exigeantes et pour résister à toutes les conditions routières.

Il est disponible dès maintenant dans trois dimensions: 11R22.5, 295/75R22.5 et 11R24.5. Il offre une garantie rechapage illimitée de 7 ans.



«Le 116R couvre les flottes», a déclaré Tom Clauer, directeur principal de la planification des produits commerciaux chez Yokohama. « Il est conçu pour offrir une longue durée de vie et une grande durabilité aux flottes régionales, ainsi qu'une consommation de carburant supérieure pour les activités extra-régionales. »

Yokohama a déclaré que le 116R est conçu pour les routes difficiles et impitoyables que les conducteurs rencontrent quotidiennement et qu'il est construit pour résister à toutes les conditions routières.

Les avantages du pneu directeur toutes positions Yokohama 116R comprennent :

- Longue durée de vie de la bande de roulement ;
- Durable pour les opérations de flotte régionale ;
- Rendement énergétique supérieur pour les activités extra-régionales.

OFFRE DE LANCEMENT YOKOHAMA

Les membres de l'ANCAI sont éligibles à un rabais additionnel de 4 % à l'achat des nouveaux pneus 116R et 717L. L'offre se termine le 30 septembre 2025.

Yokohama lance son nouveau pneu BluEarth 718L

Le pneu de longue distance Yokohama BluEarth 718L est conçu pour allier efficacité énergétique, durabilité et traction. Certifié Smartway, il est offert en quatre dimensions: 295/75R22.5, 11R22.5, 285/75R24.5 et 11R24.5. Le 718L bénéficie d'une garantie rechapage illimitée de sept ans.

Caractéristiques principales du BluEarth 718L:

- **Amélioration de la consommation de carburant:** La conception optimisée de la bande de roulement et le composé de gomme avancé contribuent à réduire les coûts de carburant.



- **Durabilité accrue:** La longue durée de vie de la bande de roulement permet une utilisation prolongée.
- **Résistance au roulement réduite :** Améliore l'efficacité et diminue les émissions.
- **Traction accrue:** Offre adhérence et performance dans toutes les conditions.

Semaine nationale du camionnage

«82000 cœurs battent au rythme du vôtre»

L'Association du camionnage du Québec (ACQ) chapeaute les activités liées à la Semaine nationale du camionnage au Québec, qui se tiendra cette année du 7 au 13 septembre. Le thème choisi pour la 27^e édition est : **82 000 cœurs battent au rythme du vôtre**, faisant référence aux 82 000 personnes œuvrant dans l'industrie du camionnage.

L'objectif de la Semaine nationale du camionnage est de mettre en lumière les employés de l'industrie, conducteurs, gestionnaires, mécaniciens et autres, et de présenter un visage à la population générale comment le camionnage soutient leur quotidien.

Peterbilt présente un nouveau système de montage d'équipement de châssis avant pour le modèle 567

Peterbilt annonce la disponibilité de nouveaux systèmes de montage d'équipement de châssis avant pour l'essieu avancé de son modèle 567. Cette nouvelle option fournit un cadre robuste pour des accessoires tels que des chasse-neige, des stabilisateurs, des dévidoirs, etc. Conçu pour une configuration facile, ce nouveau système de montage offre aux carrossiers une flexibilité accrue pour un aménagement plus efficace.



Le Modèle 567 est conçu pour une polyvalence professionnelle. Sa nouvelle structure de châssis avant est complétée par une cabine standard de 2,1 mètres, une large gamme de moteurs, dont les moteurs PACCAR MX fiables et légers et l'option gaz naturel Cummins à émissions quasi nulles, de multiples configurations de transmission pour s'adapter à une variété d'applications et un environnement de conduite optimisé pour le confort et la productivité. Le Modèle 567 bénéficie également d'un capot incliné qui offre une visibilité accrue et d'un profil plus aérodynamique pour une meilleure efficacité énergétique.

Décès de Tommy Larrivée



Accidentellement, le 15 juillet 2025, à l'âge de 43 ans, est décédé Tommy Larrivée, époux de Katrine Roy et père de Logan Larrivée. Il demeurait à Lévis. Outre son épouse et son fils, il laisse dans le deuil ses parents: Ginette Giguère et Marc-André Larrivée; sa sœur Cindy Larrivée (Mathieu Ruel); ses beaux-parents: Denise Dubé et Gaétan Roy; sa belle-sœur Geneviève Roy (Serge Bussièrès); ainsi que de nombreux parents et ami(e)s.

Tommy conduisait le camion de l'entreprise familiale qui possède une inscription aux Transporteurs en vrac de la Rive-Sud inc. depuis 2008.

Tirage de TRACTION au dernier congrès de l'ANCAI



Lors du dernier congrès de l'ANCAI tenu en mai au Saguenay, la compagnie TRACTION a fait tirer deux beaux forfaits comprenant chacun deux billets dans la loge Traction au Centre Bell pour un match du Canadien.

Sur la photo: les deux gagnants sont Harold Rodrigue, camionneur du sous-poste Beauce-Sud et Benjamin Ballard, camionneur du sous-poste de Shefford ; Renald Pilote, président du congrès et du sous-poste Lac-Saint-Jean; Lyne Foisy, de Traction; Tommy Charland, président de l'ANCAI; ainsi que Christian Gauthier de Traction.

CAMIONS ET INSCRIPTIONS À VENDRE

**PETERBILT 2014
AVEC 2 REMORQUES**



Moteur Cummins 500 hp
1 140 000 km. Full lock : 80 000 \$.
REMORQUE ABS 2017 à courroie
3 essieux 37 pi eds 90 000 \$.
REMORQUE MIDLAND 2005 2 essieux
26 pieds super propre: 45 000 \$.
Les items peuvent être vendus séparément. Possibilité d'achat d'inscription : 25 000 \$.
AVEC ou SANS inscription au Registre de camionnage en vrac région 04.
Zone : Arthabaska
Jacques: 819 990-2552

**INTERNATIONAL 1986
AVEC PERMIS RÉGION 07**



Moteur Cat 400B, transmission 8LL.
Plusieurs travaux effectués en 2020.
Inspection faite le 4 novembre 2024.
Prix camion : 50 000 \$.
Inscription : 15 000 \$.
Avec inscription au Registre de camionnage en vrac région 07.
Zone : Haute-Gatineau
(819) 449-1180

REMORQUE TRAILMOBILE



Remorque Trailmobile 1977, 26 pieds avec diablo : 20 000 \$.
(819) 449-1180

**INSCRIPTIONS SEULEMENT
RÉGION 01**

Aucune inscription à vendre.

RÉGION 02

Aucune inscription à vendre.

RÉGION 03

Zone : Charlevoix
Avec ou sans camion
418-665-5039

Zone : Charlevoix – Avec camion
418-435-2305

Zone : Portneuf
Réal : 418 285-7611

RÉGION 04

Zone : Arthabaska. 25 000 \$
Jacques: 819 990-2552

Zone : Laviolette. 20 000 \$
Brigitte : 819 523-0673

RÉGION 05

Zone Sherbrooke
3 inscriptions
Robert : 819 574-9622
Nancy : 819 820-1213

Zone Sherbrooke
Samuel : 819 347-4343

Zone Sherbrooke
10 000 \$
Sébastien : 819 239-9237

Zone Frontenac
Patrick : 819 582-2834

RÉGION 06

Aucune inscription à vendre.

RÉGION 07

Zone Haute-Gatineau
15 000 \$
(819) 449-1180

RÉGION 08

Zone Matagami-Quévillon
Jean-Yves : 819 712-3118

RÉGION 09

Zone Baie-Comeau
Georges : 418 939-2272/418 297-5449

Zone Baie-Comeau
Jean-Marc : 418 295-5817

Zone Baie-Comeau
Serge : 418 445-1871

RÉGION 10

Aucune inscription à vendre.

ORGANISMES DE COURTAGE EN CAMIONNAGE EN VRAC AFFILIÉS À L'ANCAI

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
RÉGION 01 GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE			
BONAVENTURE	Irika Boudreau	(418) 388-2949	(418) 388-2309
GASPÉ	Christian-Michel Boulay	(418) 269-5353	(418) 269-2550
GASPÉ-NORD	Gaétan Savard	(418) 763-5342	(418) 763-7242
GASPÉ-SUD	Mark Wall	(418) 689-4804 #6	(418) 689-3687
ÎLES-DE-LA-MADELEINE	Johanne Lapierre	(418) 986-2154	(418) 986-1451
MATANE	Steve Castonguay	(418) 562-1434	(418) 562-9079
MATAPÉDIA	Johanne Arguin	(418) 629-7336	(418) 756-5244
RIMOUSKI	Julie Sirois	(418) 724-2724	(418) 724-9534

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
RÉGION 02 SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN			
CORPORATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE LA RÉGION 02 INC.			
Daniel Tremblay, directeur régional		(418) 548-7121	(418) 548-3609
CHICOUTIMI			
DUBUC-NORD	Dominique Gagnon	(418) 698-8722	(418) 698-1400
DUBUC-SUD	France Tremblay	(418) 544-4944	(418) 544-8814
LAC-SAINT-JEAN	Sandra Allard	(418) 662-5923	(418) 662-5425
ROBERVAL	Martine Hudon	(418) 679-2627	(418) 679-9497

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
RÉGION 03 QUÉBEC – BAS-SAINT-LAURENT			
LES TRANSPORTEURS EN VRAC RÉGION 03 INC.			
Stéphano Bolduc, directeur régional		(418) 681-7315	(418) 681-7948
Interzone : (418) 906-7316			
APPALACHES	Guyline Labbé	(418) 625-9383	(418) 982-0771
BEAUCE-NORD	Brigitte Poulin	(418) 397-6971	(418) 397-6971
BEAUCE-SUD	Robert Talbot	(418) 382-1221	(418) 382-3777
CHARLEVOIX	Raphaël Gilbert	(418) 439-3976	(418) 439-3977
CHAUVEAU-QUÉBEC	Sylvie Pichette	(418) 623-5492	(418) 623-8371
KAMOURASKA	Josée Charest	(418) 492-9496	(418) 492-3954
LOTBINIÈRE	Gyslaine Duval	(418) 728-3021	(418) 728-5044
MONTMAGNY/L'ISLET	Lianne Bastien	(418) 246-2432	(418) 246-2437
MONTMORENCY	Brigitte Cyr	(418) 661-0296	(418) 661-8815
PORTNEUF	Martine Plamondon	(418) 337-3669	(418) 337-4663
RIVE-SUD (Lévis)	Carole Morisset	(418) 839-0972	(418) 839-8356
RIVIÈRE-DU-LOUP	Sylvie Lajoie	(418) 867-2515	(418) 867-5333
SAINTE-FOY	Lucie Desmarais	(418) 872-9116	(418) 872-9117
TÉMISCOUATA	Francine Michaud	(418) 899-6386	(418) 899-1552

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
RÉGION 04 MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC			
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RÉGION 04 INC.			
Isabelle Gélinas, directrice administrative		(819) 373-4602	(819) 373-7241
ARTHABASKA	Josée Robidoux	(819) 357-6393	(819) 752-9400
CHAMPLAIN			
TROIS-RIVIÈRES	Rita Dumas	(819) 697-7465	(819) 375-8688
DRUMMOND	Véronique Autotte	(819) 474-3281	(819) 477-0840
GRAND SHAWINIGAN			
LAVIOLETTE	Harold Bédard	(819) 691-5144	-
MASKINONGÉ	Anne Philibert	(819) 296-2476	(819) 296-2208
NICOLET	Alexandre Gargoura	(819) 233-9545	(819) 233-2650

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
RÉGION 05 ESTRIE			
POSTE DE TRANSPORT EN VRAC DE LA RÉGION 05 INC.			
Nancy Gagnon, directrice régionale		(819) 562-3827	
BROME	André Pépin	(450) 534-2845	(450) 534-5543
COMPTON	Taylor Keefe	(819) 875-1616	(819) 875-2266
ORFORD			
FRONTENAC	Vicky Robert	(819) 583-4242	-
MÉGANTIC	Brigitte Denis	(418) 332-2685	(418) 338-2386
MISSISQUOI	Chantal Courchesne	(450) 531-1291	(450) 955-6300
RICHMOND	Harry Lodge	(819) 839-3766	(819) 839-3016

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
RÉGION 05 ESTRIE (suite)			
SHEFFORD	Lucie Cotnoir	(450) 375-2331	(450) 956-0635
SHERBROOKE	Maryse Barrette	(819) 563-4767	(819) 563-4769
WOLFE	Linda Gaudreau	(819) 887-1115	(819) 877-2371

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
RÉGION 06 MONTÉRÉGIE – LAURENTIDES – LANAUDIÈRE			
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC RÉGION 06 INC.			
Jean-Pierre-Garand, directeur		(450) 464-5000	(450) 464-2105
ARGENTEUIL	Linda Laplante	(819) 324-6376 cell	(450) 472-2916 bur
DEUX-MONTAGNES	Marcel Soucy	(514) 977-4616 cell	(450) 472-2916 bur
LAURENTIDES	Linda Laplante	(819) 324-6376 cell	(450) 472-2916 bur
RICHELIEU	Stéphane Maisonneuve	(514) 444-4103 cell	(450) 464-5000 bur
SAINT-HYACINTHE	Stéphane Maisonneuve	(514) 444-4103 cell	(450) 464-5000 bur
TAILLON	Marcel Paquin	(514) 919-4815 cell	(450) 464-5000 bur
VERCHÈRES	Stéphane Maisonneuve	(514) 444-4103 cell	(450) 464-5000 bur

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
POSTES INDÉPENDANTS DE LA RÉGION 06			
ARGENTEUIL	Julie Davrieux	(450) 562-0403	(450) 562-9659
BEAUHARNOIS-SALABERRY			
CHÂTEAUGUAY-HUNTING.	Martyne Hamelin	(450) 371-6161	(450) 371-2927
BERTHIER (Lanaudière)	Lysanne Duhaime	(450) 835-7288	(450) 835-7188
JOLIETTE	Jean-Pierre Fréchette	(450) 752-2048	-
LAPRAIRIE-NAPIERVILLE	Bruno Connoly	(450) 444-2943	(450) 444-4862
L'ASSOMPTION			
MONTCALM	Karine Ebacher	(450) 588-5230	-
SAINT-JEAN	Michelle Pelletier	(450) 358-4080	(450) 347-3353
TERREBONNE	Julie Davrieux	(450) 565-2538	(450) 565-1088
VAUDREUIL-SOULANGES	Brigitte Castonguay	(450) 456-9615	(450) 456-3294

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
RÉGION 07 OUTAOUAIS			
HAUTE-GATINEAU			
PONTIAC	Vicky Gauthier	(819) 441-1555	(819) 441-1777
LABELLE	Manon Sirard	(819) 499-9444	(819) 585-4636
OUTAOUAIS	Paul De Rainville	(819) 595-9060	(819) 595-8784
PAPINEAU	Pamela Sabourin	(819) 962-5055	(819) 427-6117

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
RÉGION 08 ABITIBI – NORD-DU-QUÉBEC			
ABITIBI-EST (Val-d'Or)	Caroline Carle	(819) 825-5911	(819) 825-0306
ABITIBI-OUEST			
TÉMISCAMINGUE	Isabelle Moisan	(819) 333-2547	(819) 333-2706
AMOS	Chantale Dostie	(819) 727-1284	(819) 727-1717
CHIBOUGAMAU	Julie Simard	(418) 748-6415	(418) 748-3513
MATAGAMI-QUÉVILLON	Bianca Béchand	(819) 755-0387	(819) 755-3431
ROUYN-NORANDA	Ann Chevrier	(819) 762-6555	(819) 762-6556

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
RÉGION 09 CÔTE-NORD			
BAIE-COMEAU	Véronique Tremblay	(418) 589-7621	(418) 589-4439
FORESTVILLE	Manon Pedneault	(418) 587-4548	(418) 587-6749
HAVRE-SAINT-PIERRE			
NATASHQUAN	Karina Thériault	(418) 538-1366	(418) 538-1941
SEPT-ÎLES			
PORT-CARTIER	Sonia Gallant	(418) 962-3901	(418) 962-2762

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
RÉGION 10 MONTRÉAL (ÎLE) – LAVAL			
TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL			
Directeur général		Ion Curos	(514) 332-9742 (514) 332-9749

ZONES DE COURTAGE	DIRECTEUR/DIRECTRICE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
FORÊT			
REGROUPEMENT DES TRANSPORTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC			
Mario Beaulieu, directeur forestier		Tél. : (819) 856-7661	
Responsable du Programme TAP de l'ANCAI			

TRACTION

PROMOTION POUR MEMBRES ANCAI

VALIDE DU 15 JUIN 2025 AU 15 JUIN 2026

PRÉSENTEZ VOTRE
CARTE DE MEMBRE
ANCAI ET OBTENEZ
— DES PRIX —
AVANTAGEUX

TechnoFlex, est l'un des plus grands fabricants de toiles de remplacement pour les bennes basculantes de camions et remorques au Canada.

- ▶ **POLYVALENCE** : Autant pour les camions avec le transport en vrac de l'asphalte et du gravier que pour les remorques avec le transport de pièces métalliques, entre autres.
- ▶ **FIABILITÉ** : Grâce aux connaissances approfondies du domaine du transport et du camionnage, TechnoFlex a créé des toiles qui n'ont tout simplement pas d'équivalent sur le marché en termes de solidité et de fiabilité.
- ▶ **RAPIDITÉ SUR MESURE** : Toutes les toiles de grandeurs standards sont disponible en entrepôt. Si vous avez besoin d'une toile sur mesure, TechnoFlex la fabrique et la livre en 48 h et ce, partout au pays.

TOILES DE MÈCHES TECHNOFLEX

TECHNOFLEX

90 po X 22 pi TFMN90X22R **224,99 \$**

84 po X 22 pi TFMN84X22R **224,99 \$**

93 po X 23 pi TFMN93X23R **234,99 \$**

88 po X 18 pi TFMN88X18R **197,99 \$**



Des frais de livraisons peuvent s'appliquer.

Contactez votre représentant Traction dès aujourd'hui pour plus de détails. Disponible en magasin ou sur commande.

traction.com

NOUVEAUTÉ EXCLUSIVE AUX MEMBRES ANCAI

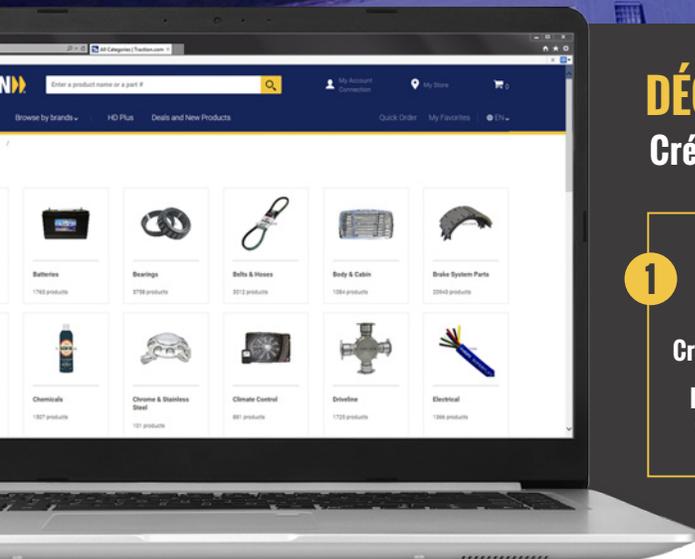
TRACTION



**GAMME COMPLÈTE DE PIÈCES POUR CAMIONS
LOURDS ET REMORQUES**



VALEUR ET SERVICE EXCEPTIONNELS



DÉCOUVREZ NOTRE SITE DE COMMANDE EN LIGNE

Créez un compte-invité en moins de 5 minutes et commandez en ligne

1



Créez votre accès,
Choisissez:
Inscrivez-vous
comme client
d'Ancai

2



Magasinez

3



Livraison ou
ramassage en
magasin

4



Payez à la
réception de
la pièce
seulement

- Prix privilèges ANCAI
- Inventaire disponible
- Promotions en cours
- Recherche par numéro ou catégorie de pièce, mots-clés ou marques
- Photos et détails techniques des produits
- Liste de favoris
- Et bien plus...

Visitez traction.com 
et accédez à 500 000 produits
aux bouts de vos doigts.



SCANNEZ POUR CRÉER
VOTRE ACCÈS MAINTENANT

Plus de **120 magasins** au Canada, dont **30 au Québec** pour mieux vous servir.

Traction fier partenaire de
ANCAI

AMOS
819-732-8293

BOUCHERVILLE
450-641-8600

LAC-MÉGANTIC
819-583-6698

LAVAL
450-667-3375

OTTAWA
613-742-1209

ROUYN-NORANDA
819-764-3271

SAINT-LAURENT
514-332-1003

TROIS-RIVIÈRES
819-693-5025

ANGE-GARDIEN
450-293-3193

CHICOUTIMI
418-543-2424

LA MALBAIE
418-665-4475

LEBEL-SUR-QUÉVILLON
819-755-8808

QUÉBEC
418-656-1022

SAINT-CLET
450-456-3614

SEPT-ÎLES
418-962-5225

VAL-D'OR
819-824-3639

ANJOU
514-324-1433

DELSON
450-638-4011

LA SARRE
819-333-2211

LÉVIS
418-834-4449

RIMOUSKI
418-724-4176

SAINT-FÉLICIEN
418-679-8660

SHERBROOKE
819-566-7322

BAIE-COMEAU
418-296-3332

GATINEAU
819-893-6633

LA TUQUE
819-523-4465

MONT-LAURIER
819-623-6636

RIVIÈRE-ROUGE
819-275-2576

SAINT-GEORGES
418-228-8034

STÉ-AGATHE-DES-MONTS
819-774-0431